



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
B.D.U. - Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2273-001/30/2016-087PU
N/Réf. : AA/SJN-3.2/s.596
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, Jardin botanique.
Restauration de l'enveloppe extérieure - remplacement des verrières.
Avis de principe de la CRMS (Dossier traité par Mme Fr. Boelens – D.M.S.)

Le point a été traité lors de la séance du 30/11/2016. Suite à la découverte de deux nouvelles photographies (cf avis ci-dessous), il a été porté une seconde fois à l'OJ de la séance du 14/12/2012. Cet avis annule et remplace l'avis émis en séance du 30/11/2016.

En réponse à votre demande du 25/11/2016, reçue le 25/11/2016, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par notre Assemblée en sa séance du **14/12/2016**.

La CRMS est interrogée pour avis préalable sur le renouvellement des verrières (parties supérieures des verrières côté Jardin) du centre culturel *Le Botanique* à Saint-Josse-ten-Noode. L'édifice étant situé dans le site du Jardin Botanique, classé par arrêté royal du 15 mai 1984, son enveloppe est protégée.

Le dossier a été présenté à la DMS et à la CRMS par la Communauté française et son bureau d'études le 21 novembre 2016.

Un premier avis de principe avait déjà été rendu par la CRMS lors de sa séance du 20/04/2016 (références GM/AVL/SJN-3.2/s.586). Le projet présenté le 21 novembre a évolué favorablement en tenant compte des remarques formulées dans le précédent avis. Ainsi, puisque la CRMS y plaide pour une restauration plus fidèle de l'édifice (plutôt que clairement identifiée comme contemporaine) et craignait que le projet ne s'écarte du concept originel de « serre », essentiel à l'identité du bâtiment dans son paysage, le demandeur a renoncé à l'idée de placer les verrières à l'arrière des colonnes mais a proposé de les maintenir dans leur implantation actuelle, entre les colonnes des deux pavillons et de la rotonde. Il a en outre proposé de restituer un chéneau à la jonction entre les parties verticales et obliques des deux serres latérales hautes.

En réponse au premier avis de principe, de nouvelles recherches ont également été menées afin d'affiner la connaissance des verrières (rotonde centrale, pavillons d'angle et serres latérales hautes) et d'identifier un état de référence. Six phases potentielles d'intervention* ont ainsi été dégagées :

- Vers 1829
- Vers 1860
- Entre 1890-1940
- Entre 1945 et 1960
- Entre 1960-1970
- Vers 1980

(* voir le détail relatif à chaque période dans la note de valorisation du bureau d'études)

Ces phases d'intervention sont à considérer avec prudence. Il est en effet difficile d'identifier avec certitude les périodes parce que ni le bâtiment ni les documents d'archives n'offrent toutes les réponses souhaitées. Il ressort des investigations que le retour fidèle à un état de référence historiquement avéré est difficile. D'autant que la demande porte, pour des raisons techniques et budgétaires, uniquement sur le renouvellement des verrières mais



qu'elle ne vise pas le remplacement d'autres éléments constructifs : ainsi, le projet ne prévoit pas le remplacement des structures portantes principales, datant des années '70-'80.

Pour rencontrer les objectifs techniques souhaités, tout en restituant au bâtiment son rôle de panorama du Jardin botanique, le bureau d'étude propose que les nouvelles verrières soient le reflet de la situation de 1860. Cette période est retenue car elle correspond au plus large développement de la façade (avec son portique) et est clef dans l'histoire du développement des serres et verrières (Cristal Palace, Londres 1851 — serres de Laeken 1873) mais aussi parce qu'il s'agit de la période ancienne la mieux documentée.

Le projet propose donc le renouvellement des verrières par des éléments neufs (profils + verres). Ces éléments seront placés entre les colonnes originelles en pierre bleue pour les pavillons et la rotonde. Pour les serres latérales hautes, les structures primaires seront maintenues tout comme les colonnettes en fonte. Un chéneau est prévu à l'interface entre les parties verticale et oblique, tant pour des raisons techniques que pour la logique de composition de façade. Le rythme des divisions verticales est inspiré (iconographie anciennes) des divisions de 1860. Toutefois, le projet ne propose pas de divisions horizontales et ne se prononce pas sur la fermeture côté jardin du portique ajoutés par Suys dans les années 1840.

La CRMS, qui se réjouit des modifications apportées au projet suite au premier avis de principe, est généralement favorable aux grandes options proposées. Toutefois, elle souhaite apporter un éclairage neuf à l'analyse historique présentée par le bureau d'études. Deux photographies anciennes ont été trouvées par la DMS. Elles illustrent respectivement les années 1862-1863 et 1864 et renseignent des verrières (sans chéneau) avec des pans verticaux plus courts et des pans obliques plus longs que dans la situation de 1890, dont on a hérité de la volumétrie. La configuration sur les photographies de 1860 semble correspondre aux coupes des serres réalisées par Charles Rohault de Fleury, vers 1842 (cf. notice historique du bureau d'études) voire à certaines gravures plus anciennes. Les colonnettes en fonte, toujours en place, ne correspondent pas aux dimensions des verrières en 1860 : elles sont donc plus tardives et correspondent à la situation des années 1890 (état 3 dans la note de valorisation du bureau d'études). ***Puisqu'il est prévu de maintenir les volumétries actuelles des verrières ainsi que les colonnettes en fonte existantes, la CRMS demande de retenir les années 1890 comme période de référence, plutôt que 1860. La mise en œuvre d'un chéneau est justifiée par le choix de cette période.***



Tirage à l'albumine, 1862-1863, © CIDEP

Pour poursuivre, la CRMS demande que des divisions horizontales soient incluses dans le dessin des verrières et que l'élévation soit complétée au niveau du portique Suys par le dessin d'une verrière. Ces deux interventions participeront au rétablissement de la lecture du panorama de 1890.

La définition du rythme des divisions (horizontales et verticales) devra se fonder tant sur les sources d'archives (voir si les archives des AGR, non dépouillées, peuvent étayer le dossier, en particulier sur l'état « 1890 ») que sur les résultats des investigations in situ (emplacement et encoches des (dans les) barlotières, dimensions des profils, traces sur les colonnes, sondages...). Ces réflexions doivent être menées en parallèle avec les choix relatifs au type de verre et aux profilés à utiliser, à l'aspect souhaité pour le vitrage, à la nécessaire hiérarchie entre les différents profils (les barlotières font 3 cm et les échantillons de nouveaux profils 4 cm), à la finesse et l'élégance à atteindre et aux couleurs des éléments. Il s'agit de trouver le juste équilibre pour retrouver la perception de la façade de 1890 et son aspect « serre » tout en répondant aux impératifs techniques : mesures d'étanchéité, de stabilité,

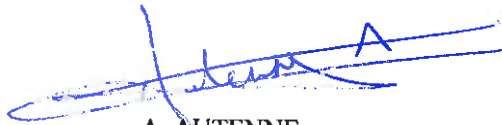
de sécurité, anti-vibration,... Les études en cours (stratigraphies, sondages, ...) et à venir devront aussi permettre d'affiner les orientations et les choix. Le dessin du chéneau se définira dans cette même logique.

Lors de l'examen du dossier, il est apparu prématuré de se positionner sur les échantillons de profils remis par le bureau d'études. La CRMS souhaite en effet réévaluer ceux-ci (ou d'autres) à la lumière de plans réalisés à une échelle supérieure qui permettront d'apprécier tant la façade dans son ensemble qu'une travée type dans le détail. Il conviendrait de présenter trois déclinaisons de la façade : époque de référence (éléments connus et/ou non connus), situation existante et situation proposée. A terme, la réalisation d'un prototype devrait avoir lieu.

Pour conclure, la CRMS encourage la poursuite du projet qui puisse allier le souci de restitution de la perception de la façade en 1890 (voir les sources non consultées aux AGR) et de sa typologie de serre et la réponse aux impératifs techniques qui ont motivé la demande.

Enfin, dans un souci de projet cohérent tant sur le plan esthétique que technique, la CRMS encourage la Communauté française à ne pas dissocier de la résolution des problèmes d'étanchéité et de stabilité des verrières, les problèmes d'étanchéité des terrasses et des caves, la mise en place de garde-corps au niveau des terrasses, l'accessibilité du site aux PMR, etc.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



M-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. - D.M.S. - Mme Fr. Boelens.